

Ravel, le 21 décembre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 14 DECEMBRE 2023**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
FIC 2024 : REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE LA MORILLE:**

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de remise en état, voire de reprise totale, de la voirie communale fortement dégradée par les années et les travaux divers de réfection de conduites diverses, voirie située entre le village du Grain et celui de la Morille. Des devis ont été demandés à l'entreprise RENON pour les travaux et se répartissent ainsi :

- Du village du Grain au Château d'eau soit 1 600m pour un total HT de 32 720.00€,
- Du Château d'eau au village de la Morille soit 2 000m pour un total HT de 46 450.00€,
- Avec des travaux préparatoires estimés à 1 150.00€ HT

Madame le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme au titre du Fond d'Intervention Communal 2024 l'attribution d'une subvention afin de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord et demande à Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme une subvention au titre du FIC 2024 pour le projet remise en état de la voirie.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
FIC 2024 : REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE CHEZ VIALLOIN :**

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de remise en état, voire de reprise totale, de la voirie communale fortement dégradée par les années et les travaux divers de réfection de conduites diverses, voirie située Chez Vialloin. Des devis ont été demandés à l'entreprise RENON pour les travaux et se répartissent ainsi :

- 162 m pour un total HT de 37 417.50€.

Madame le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme au titre du Fond d'Intervention Communal 2024 l'attribution d'une subvention afin de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord et demande à Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme une subvention au titre du FIC 2024 pour le projet remise en état de la voirie

Chez Viallon.

EMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FIC 2024 : SALLE DE MOTRICITE GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX DE REFECTION A NEUF ET DE MISE AU NORMES:

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de réfection à neuf et de mise aux normes de la salle de motricité du Groupe Scolaire.

Des contacts ont été pris avec l'Adhume et l'Adit. Des études complémentaires vont être réalisées. Une estimation de travaux a été donnée pour une somme à hauteur de 250 000€ HT.

Madame le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme au titre du Fond d'Intervention Communal 2024 l'attribution d'une subvention afin de réaliser ces travaux

A l'unanimité le Conseil municipal décide de donner son accord pour le projet et demande à Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme une subvention au titre du FIC 2024 pour le projet pour ce projet de l'année 2024 concernant la réfection à neuf et de mise aux normes de la salle de motricité du Groupe Scolaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 : SALLE DE MOTRICITE GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX DE REFECTION A NEUF ET DE MISE AU NORMES:

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de réfection à neuf et de mise aux normes de la salle de motricité du Groupe Scolaire.

Des contacts ont été pris avec l'Adhume et l'Adit. Des études complémentaires vont être réalisées. Une estimation de travaux a été donnée pour une somme à hauteur de 250 000€ HT.

Madame le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2024 au titre des locaux scolaires.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de donner son accord pour le projet et demande à Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des locaux scolaires pour ce projet de l'année 2024 concernant la réfection à neuf et de mise aux normes de la salle de motricité du Groupe Scolaire.